

RESOLUTION RELATIVE AU CONCEPT DE PLAN DIRECTEUR  
CANTONAL 2030 EN LIEN AVEC LES  
PERIMETRES SUIVANTS : PIED DU  
CHAMPIGNON PLATEAU DE SAINT-  
GEORGES

Considérant que :

Les périmètres intitulés communément Pied du Champignon et Plateau de Saint-Georges sont mal définis dans le Plan Directeur Cantonal PDQ 2030, ayant passé selon les versions successives, d'éventuel déclassement en 3ème zone développement à 5ème zone villas à densification diversifiée.

Qu'entre les deux versions, le Grand-Conseil a accepté une forte augmentation de la densification en 5ème zone villas, permettant de porter la densité à quasi 0,6 en lieu et place des 0,2 d'usage en 5ème zone villa depuis la mise en place du régime des zones dans les années 1930 et des lois les régissant sur la construction sur le territoire cantonal.

Que cette nouvelle loi prive les Conseillers municipaux d'une de leur principales prérogatives qui consistait à accorder des dérogations pour des augmentations de densité en 5ème zone villas.

Par cette nouvelle application de l'article 59 de la LCI les Conseillers municipaux perdent une grande partie du peu de pouvoir qu'ils possèdent en matière de développement de leur territoire communal et de la défense des intérêts de leur électorat.

Qu'une très large majorité des membres du Conseil municipal de la Ville Lancy a été favorable à une intervention auprès des autorités cantonales afin qu'elles intègrent dans leur réflexion en commission de l'aménagement du territoire cantonal les dispositions et observations mentionnées dans la résolution votée en décembre 2011.

DEMANDE :

Au Conseil administratif :

-Que la résolution adoptée en 2011 sur la première mouture du plan directeur cantonal 2030 soit à nouveau transmise aux autorités en charge de celui-ci.

-Qu'il intervienne auprès du Département de l'Urbanisme afin que celui-ci s'engage à n'entreprendre aucune démarche de réflexion urbanistique sur les périmètres faisant l'objet de la présente résolution sans y intégrer les autorités de la ville de Lancy , Conseil Administratif, Conseil Municipal et les Associations d'habitants concernés

Le PLR.....

Les Socialistes.....

Le PDC....

**20 juin 2013 Adopté à l'unanimité par CM Lancy**